



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA BRANCHE FERROVIAIRE (CCN)

LA CGT GARDE LA TÊTE FROIDE !

La signature (CFDT, UNSA, CFTC) de l'accord sur le champ d'application de la CCN (qui définit quelles entreprises devront l'appliquer), suscite beaucoup d'interrogations légitimes.

Les uns auraient sauvé le monde ferroviaire, les autres annoncent que les cheminots sont livrés au dumping. Les deux visions sont inexactes.

Les manœuvres n'ont jamais fait perdre à la CGT son sens des responsabilités, et ce n'est pas aujourd'hui que cela va commencer !

La CGT rappelle que le niveau des droits contenus dans la CCN est aujourd'hui inconnu. Et pour cause, la CFDT, l'UNSA et la Direction de la SNCF souhaitent la négocier après les élections professionnelles.

Pour la CGT, les enjeux se dérouleront avant juin 2016. La loi oblige à la mise en place d'un accord global sur plusieurs volets, dont le champ d'application.

Pour comprendre les enjeux, faisons un retour sur images :

1. Le 4 août 2014, le Gouvernement passe en force sa réforme du ferroviaire. Certaines OS n'avaient pas rejoint la mobilisation, se satisfaisant de petites contreparties dans le dos des cheminots.

La loi prévoit qu'une CCN soit négociée afin de couvrir les cheminots du Groupe Public Ferroviaire, les entreprises de transport ferroviaire et de gestion d'infrastructure ferroviaire. Mais elle exclut toutes entreprises qui viendraient en sous-traitance faire de la maintenance, de la préparation (composition des trains...), de l'accompagnement et de l'accueil.

2. La CGT, lors des négociations, a exigé d'élargir le champ d'application à l'ensemble de ces activités ferroviaires. Il s'agissait pour nous de limiter les intentions de sous-traitance au détriment des conditions de vie et de travail.
3. La CGT a fait intégrer la maintenance du matériel. Le volet de la CCN couvre les entreprises qui auront pour activité principale les tâches essentielles de sécurité (aptitude sécurité).

Le patronat a refusé tout élargissement, notamment la maintenance de l'infrastructure, suite à la pression des actionnaires de Bouygues, Eiffage, Vinci (gros groupes de BTP), mais certainement aussi des dirigeants de SNCF Réseau (ex RFF). Le gouvernement aurait pu intervenir sur le sujet, le Ministre a refusé.

L'UNSA puis la CFDT se contentent d'un accord a minima !

Pour la CGT, c'est encore très insuffisant. Si la signature de cet accord minimal est pénalisante, le dénoncer le serait tout autant, puisque nous reviendrions au texte de la loi portant réforme ferroviaire encore plus défavorable aux cheminots. Dans tous les cas, la seule signature valable se posera à la fin du processus.

A nous de construire le rapport de force !

La CGT agira pour avoir les meilleures conditions de travail (basées sur le RH 0077 - le dictionnaire des filières - le statut (la grille, le déroulement, les garanties disciplinaires)).

La CGT poursuit son action. Elle négociera donc globalement la convention collective, y compris pour élargir le champ d'application de la CCN.

